



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2015

N° 2015-09-30-10

CONVENTION DE FINANCEMENT DU GIRATOIRE (RD3)

Le 30 septembre 2015 à 20h30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 23 septembre 2015

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2015

PRÉSIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRÉSENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – M. BISSON – Mme LÉMERÉ – M. FAUCONNET –
Mme STEVENOT – M. HAQUELLE – Mme MARTIN – M. PEROT – Mme LE GUERN – M.
CALLIOT – Mme MILLOT – Mme THILLY – M. ROULIN – Mme GIROD – M. MOURougANE
– Mme DORTA – M. KESTLER – Mme HAMEREL – M. VANET – M. BESSON – Mme
ANTUNES.

ABSENTS :

Mme LE LAY	donne pouvoir à	Mme DETERM
Mme PERNET	donne pouvoir à	M. BESSON
M. CHOUARD		
M. GALLOIS		

<u>Membres en exercice</u> :	27
<u>Membres présents</u> :	23
<u>Procurations</u> :	2
<u>Votants</u> :	25

Secrétaire de séance : Mme LÉMERÉ

10/ CONVENTION DE FINANCEMENT DU GIRATOIRE (RD3)

Rapporteur : M. HAQUELLE

Pour faire suite aux conclusions des ateliers économiques du territoire, la Communauté d'Agglomération de Chalons en Champagne a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage relatif à l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD3 en lieu et place de l'ouvrage d'art.

Ce nouvel équipement, situé en entrée de ville, concourt à la requalification urbaine de cet axe structurant tout en permettant une desserte plus fluide de la ZAC Centre Ouest.

L'opération précise consiste à créer un giratoire à quatre branches avec une voie d'accès au parking du centre commercial depuis la RD 3 en direction de Châlons-en-Champagne. Cet accès sera à sens unique et doté d'une voie de circulation destinée à recevoir un trafic « véhicules légers ».

La participation de la Ville de Fagnières sera effectuée par le biais d'un fonds de concours à hauteur de 50% Hors taxes du solde de l'opération après déduction des subventions ou participations obtenues de la part du Conseil départemental et de la SAS CHADIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 15 septembre 2015 ;

OUI l'exposé qui précède,

APPROUVE le financement cette opération par la Ville de Fagnières comme susmentionné.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de financement de la création d'un carrefour à sens giratoire (annexe).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'exploitation et d'entretien du giratoire (annexe).

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2015.

Résultat du vote :

- Voix pour : 20

- Voix contre : 0

- Abstention : 5

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX

